

4 Élaboration et diffusion de l'information aux usagers

La diffusion de l'information routière aux usagers est une composante essentielle du Plan PALOMAR Sud-Ouest.

Elle constitue le support de certaines mesures de gestion du trafic (exemple : itinéraires bis recommandés) et vise à apporter un service à l'utilisateur.

On distingue deux volets dans le plan de communication à destination des usagers dans le cadre du Plan PALOMAR :

- Un volet information prévisionnelle ;
- Un volet information temps réel.

4.1 Information prévisionnelle

Cette information repose principalement sur les produits de portée nationale élaborés par le CNIR et le réseau des CIR. Il s'agit :

- des produits « Bison Futé » : calendrier « Bison Futé » et les dossiers de presse « Bison Futé » permettant aux usagers de programmer ou d'ajuster les dates de leur déplacement en ayant connaissance des jours de très fort trafic et des heures à éviter pour la traversée de certaines zones ;
- des systèmes télématiques mis en service diffusant également une information prévisionnelle à très courte échéance dans la mesure où sont intégrées des informations de type temps réel (bouchons, travaux, etc.). Ce sont les sites internet :
 - www.bison-fute.gouv.fr ;
 - version Smartphone : www.m.bison-fute.gouv.fr.

En complément des informations diffusées par ces moyens, le CRICR Sud-Ouest établit, à destination des divers médias, des productions quotidiennes de portée régionale, qui précisent :

- les prévisions locales issues des communiqués « Bison Futé » disponibles sur le site internet;
- l'ajustement des prévisions aux événements de dernière minute ayant une incidence sur le trafic (travaux non programmés, manifestations sociales non prévues, etc.);
- les modifications des prévisions induites par les changements des conditions météorologiques et par l'examen des bilans des week-ends précédents.

4.2 Information temps réel

L'élaboration de cette information repose sur le processus suivant :

- remontée (notamment par les gestionnaires routiers et forces de l'ordre) de renseignements fiables et fréquents, mis à jour, et complets sur les conditions de circulation et les mesures en cours ;
- centralisation (CRICR Sud-Ouest) des renseignements recueillis et mise à disposition du PCZC ;
- production (par le PCZC) de l'information stratégique à diffuser aux usagers ;
- production (par le CRICR Sud-Ouest) de l'information courante à diffuser aux usagers ;
- diffusion par le CRICR Sud-Ouest de l'information.

Le CRICR Sud-Ouest est donc responsable de la diffusion des informations élaborées par le PCZC vers les usagers.

Les médias de la diffusion sont, par ordre de priorité :

- des vecteurs de grande masse, à mettre à jour en permanence
 - les médias radios dédiés (Radio Vinci Autoroutes 107.7, Autoroute Gascogne FM, etc);

- les radios du réseau France Bleu ;
 - serveur Internet : www.bison-fute.gouv.fr et www.m.bison-fute.gouv.fr pour Smartphones.
- des médias classiques susceptibles de diffuser régulièrement l'information (radios nationales et régionales, AFP, médias abonnés aux messages du CRICR ...) au plus grand nombre d'usagers
- les professionnels de la route ;
 - les nouvelles technologies (RDS-TMC), les opérateurs de systèmes embarqués ;
 - la presse écrite et la télévision.

4.3 Diffusion des informations par la radio 107.7 FM

Lors des périodes d'activation du plan PALOMAR Sud-Ouest, les radios autoroutières des sociétés concessionnaires d'autoroutes diffuseront en temps réel, aux usagers du réseau autoroutier, en complément de la diffusion habituelle d'information sur les conditions de circulation sur leur réseau :

- les informations relatives à la mise en œuvre des mesures du plan PALOMAR Sud-Ouest (notamment les conseils aux usagers en matière de gestion du trafic) ;
- les informations relatives aux événements importants (accidents majeurs, mesures d'exploitation) recensés sur les parties non concédées des grands axes migratoires, à partir des informations fournies par le CRICR Sud-Ouest. Ces informations seront principalement diffusées par la radio 107.7 et concerneront notamment le réseau associé suivant :
 - la N10 entre Poitiers et Saint-André-de-Cubzac ;
 - les VRU de Bordeaux ;
 - l'A20 entre Vierzon et Brive ;
 - le périphérique sud de Toulouse ;
 - la N20 entre Pamiers et le tunnel de Puymorens.

Ces deux types d'information seront diffusés à la demande formelle du PCZC (voir actions concernées dans les mesures décrites en partie B). Elles porteront à ce titre la signature du CRICR Sud-Ouest et seront du type :

« Le CRICR Sud-Ouest nous informe que sur la N10 en direction de Bordeaux, un accident important, etc.
..... ».

Compte tenu du volume important d'informations à traiter par les radios des sociétés concessionnaires d'autoroutes (événements réseau concédé, événements réseau non concédé, etc.), il pourra être demandé au PCZC de procéder à une priorisation des événements devant faire l'objet d'une radiodiffusion.